



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 31 Mars 2016

Journée d'action interprofessionnelle

31 MARS 2016,

LA MOBILISATION S'AMPLIFIE !

Les arguments libéraux et la culpabilisation des salariés ne passent plus. L'ampleur des manifestations sur l'ensemble du territoire, les mobilisations des salariés des secteurs privés et publics, y compris dans les TPE et PME, ont envoyé un message fort au gouvernement et au patronat.

Plus d'un million de salariés actifs, privés d'emploi et retraités, la jeunesse étudiante et lycéenne, refusent en bloc un retour au siècle dernier. Elles et ils exigent un Code du travail de progrès social.

Le gouvernement est sommé de retirer ce projet de loi « travail » dont la philosophie vise à graver la précarité et l'insécurité sociale dans la législation française. Pour la CGT, les droits collectifs des salariés inscrits dans une loi ne peuvent pas être remis en cause par des accords d'entreprises. Les employeurs ne peuvent pas avoir le pouvoir de licencier pour motif économique sans que celui-ci ne soit réel et vérifiable.

Cette loi serait favorable à l'emploi selon le gouvernement et le patronat. Partout en Europe où les droits des salariés ont été sacrifiés sur l'autel de la compétitivité, c'est la précarité et le nombre de salariés pauvres qui ont explosé. Faciliter les licenciements n'a jamais fait baisser les chiffres du chômage.

C'est dans ce contexte, que la CGT propose une alternative par un « Code du travail du 21ème siècle » incluant un nouveau statut du travailleur salarié, la sécurité sociale professionnelle et les 32 heures.

Travailler mieux, travailler moins et travailler tous, c'est possible!

La Direction SNCF, l'UTP (Branche Transports du MEDEF) et le Ministre A.Vidalies doivent prendre en compte la mobilisation des cheminots dans cette journée d'action.

A la SNCF, près de 40% des cheminots en grève ce jour ont démontré leur détermination à défendre et améliorer leurs droits sur les salaires, l'emploi et leurs conditions de travail.

Dans les entreprises ferroviaires privées de fret, la mobilisation est d'une ampleur comparable.

A l'heure où s'ouvrent les négociations sur les trois niveaux de la CCN de branche (décret socle, accords de branche et d'entreprises), les cheminots prouvent qu'ils sont engagés dans les luttes pour un cadre social amélioré dans l'intérêt de la qualité et de la sécurité du transport ferroviaire Fret et Voyageurs.

Sur proposition de la Fédération CGT des cheminots, une DCI unitaire CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT a été déposée. Nos organisations syndicales se retrouveront en interfédérale dans les prochains jours pour proposer aux cheminots des suites unitaires à nos actions et amplifier le rapport de force pour gagner.